

## DP01C MAÎTRISER LA CHEFFERIE DE PROJET EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ RGPD

### Au sein d'une organisation sociale ou médico-sociale

**Durée** 8 heures (4 sessions de 2 heures) en distanciel.

**Date(s)** Sur demande

**Pré-requis** Être en poste dans une organisation ayant engagé une démarche de conformité RGPD et être en situation de coordination ou de chefferie de projet en la matière. Avoir suivi au moins une des formations suivantes (ou justifier d'une autre formation en matière de protection des données) : DP01A S'approprier le RGPD ; DP02A ou DP03A La protection des données personnelle.

**Public cible** Tout professionnel explicitement chargé de coordonner une démarche de conformité RGPD dans une organisation sociale ou médico-sociale, DPD ou non.

**Accessibilité** Cette formation est potentiellement accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin que notre référent handicap réalise avec vous, individuellement, une étude préalable des modalités d'aménagement possible de votre parcours de formation.

### RÉSUMÉ

Cette formation vise à délivrer les méthodes de gestion de projet appliquées à la conformité RGPD dans une organisation sociale ou médico-sociale. Elle est spécifiquement destinée à des professionnels investis par leur organisation du pilotage opérationnel de tels projets.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre l'ensemble des attendus d'un projet de conformité RGPD.
- S'approprier les méthodologies de coordination d'une équipe opérationnelle dédiée à la conformité RGPD.
- Pouvoir réguler les différentes étapes méthodologiques d'un projet de conformité RGPD.
- Envisager les risques autour d'un projet de conformité RGPD.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Pouvoir établir un plan d'action intégrant les éléments constitutifs de la conformité RGPD.
- Être en capacité de bâtir un planning cohérent pour la mise en œuvre et le suivi des actions.
- Identifier le contenu d'un reporting aux instances dirigeantes.

### PROGRAMME

- **Session 1 :**
  - Suivre l'élaboration d'un inventaire des données et traitements.
  - Etablir une cartographie des activités de traitements.
  - Renseigner et faire renseigner des fiches du registre des activités de traitement.
- **Session 2 :**
  - Droit à l'information :

- Détermination d'une stratégie de délivrance d'une information conforme aux articles 13 et 14 du RGPD.
- Identification des supports à créer ou faire évoluer.
- Identification du contenu des clauses à insérer.
- Exercice des droits à l'initiative de la personne concernée (articles 15 à 22 du RGPD) :
  - Maîtriser les éléments clés d'une procédure de gestion d'exercice d'un droit.
  - Approfondissement du droit d'accès.
- **Session 3 :**
  - Être en mesure d'identifier les traitements nécessitant la réalisation d'une AIPD.
  - Méthodologie de l'AIPD.
- **Session 4 :**
  - Distinction entre base active, archives intermédiaires et archives définitives.
  - Archives publiques vs archives privées.
  - Points clés d'un référentiel d'archivage.
  - Réglementation concernant la destruction des données.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apport de contenus par le formateur.
- Exemples de terrain et cas pratiques issus du terrain social et médico-social.
- Examen de cas présentés par les stagiaires.
- Evaluation de la formation par les stagiaires.

**Nombre de places :** maximum 3 ; minimum 1

**Modalités de mise en œuvre :** distanciel (par visioconférence)

**Tarifs :** 950 € nets de taxes par session

**Délai d'accès :** 4 semaines

## REMIS AUX STAGIAIRES

Trames de documents relatifs à la conformité RGPD et à la gestion de projet en la matière.

## ÉVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas. Un questionnaire d'évaluation de la formation est remis à chaque participant au terme de celle-ci.